

C.C.A.S

Centre Communal d'Action Sociale



D.O.B. 2016

PREAMBULE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations générales du budget du C.C.A.S a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

En application de la loi NOTRe, le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

Exerçant un rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles mais aussi celles qui, de manière temporaire ou transitoire, voient leur situation se dégrader, le CCAS de Blotzheim est un acteur incontournable de la politique locale d'action sociale (Cf. Code de l'Action Sociale et des Familles).

Accompagner les familles en difficulté, porter assistance aux aînés blotzheimois... telles sont les grandes lignes de cette action.

L'année 2016 s'ouvre, une fois encore, dans un contexte délicat et contraignant. Si certaines interventions se verront réajuster en fonction des demandes et des besoins des personnes en difficulté, des personnes âgées et des personnes handicapées, le CCAS de Blotzheim entend aussi pouvoir faire face aux sollicitations qui vont être croissantes dans certains domaines, tels les enfants/familles et les jeunes.

En effet, les difficultés financières rencontrées par une tranche de population obligent les élus à engager une réflexion et à faire des choix quant à l'adaptation des aides apportées : leur maintien, leur évolution, leur adaptation au regard des options retenues. En particulier, maintenir les aides peut nécessiter (au regard des analyses sur le budget, l'environnement, les ressources, le périmètre d'intervention, les activités et les publics, etc..) d'opérer un certain nombre de changements : diversification des missions, priorisation sur les publics fragiles.

CONTEXTE GENERAL 2015

En 2015, le C.C.A.S a maintenu le cap de son action qui se voulait au plus près des besoins des blotzheimois et a ajouté de nouveaux champs d'interventions tels le versement d'aides pour l'acquisition notamment de matériels médicalisés onéreux et/ou la prise en charge d'«ateliers séniors (mobilité, alimentation, automobile...)». Aussi bien, eu égard à cette nouvelle diversité d'aides, l'étude de statistiques et d'analyses de l'évolution des dépenses sur une période donnée ne serait pas significative d'autant que paradoxalement le nombre de familles accompagnées par le CCAS est en baisse ; tout au plus, elle ne ferait que confirmer la mobilisation du CCAS dans son engagement de solidarité envers les plus démunis.

2015 a vu également la mise en place du dispositif « chèques solidarité eau » par le Syndicat d'Eau de Saint-Louis, Huningue et environs et son délégataire VEOLIA et dont le CCAS de Blotzheim a pour mission de reverser ces chèques, selon une étude au cas par cas, à des personnes non à jour de leurs factures auprès de Véolia. A ce titre, une famille blotzheimoise a bénéficié d'une aide de 650 € sur les 2.800 € dont disposait le CCAS. Ce dispositif sera reconduit en 2016 avec quelques petits aménagements.

Aussi, outre la gestion administrative et financière de la « Maison la Source », lieu d'implantation de la section locale de Caritas ainsi que du logement social destiné à tous blotzheimois dans le besoin de se loger dans l'urgence, les dépenses de solidarité peuvent être synthétisées comme suit (hors dépenses de gestion courante) :

- √ aides alimentaires : 6.650,- € en faveur de 18 familles ;
- √ Aide accessibilité logement : 3.182,- € ;
- √ Aide pour séances d'aquithérapie : 285,- €
- √ Ameublement du logement de secours : 1.277,- € ;
- √ Travaux de ravalement de la façade de la « Maison la Source » : 12.879,- € ;
- √ Ateliers séniors : 2.028,- € ;
- √ Aides de Noël : 4.850,- € en faveur de 19 familles ; ...

Ces dépenses d'ordre social sont financées intégralement par des ressources propres du CCAS (autofinancement + versement de recettes au titre « des jetons orphelins » versés par le casino de Blotzheim et qui représentent plus de 26 % des recettes de fonctionnement), ce budget n'ayant pas eu recours jusqu'à présent à la mobilisation de prêts.

ORIENTATIONS DU CCAS POUR 2016

2016 verra la poursuite et le renforcement par le C.C.A.S. de toutes ses actions en direction de domaines clés envers la population fragilisée de Blotzheim avec un nouvel engagement en faveur de la jeunesse pour l'aménagement d'une aire de jeux destinée aux plus jeunes (3-11 ans) dans le cadre de l'aménagement d'une nouvelle plaine sportive (projet pluriannuel 2016-2017).

L'évaluation financière de toutes ces actions se répartit comme suit :

RECETTES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Prévisions 2016	DEPENSES FONCTIONNEMENT	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Prévisions 2016
				60611 Eau & asst	45,00	70,00	100,00
				60612 Energie élec.	1.490,00	1.490,00	1.600,00
042 Op. d'ordre				60621 Combustibles			
				6064 Four. Adminis.			
013 Att. de charges				611522 Entr. Bâtim.	2.800,00		3.000,00
				6156 Maintenance	750,00	525,00	750,00
7031 Concessions cimetières	2.050,00	3.400,00	4.000,00	616 Primes d'assur.	1.390,00	1.433,00	1.600,00
7083 Locations diverses	190,00	185,00	200,00	6232 Fêtes cérémonies	7.700,00*	17.807,00	20.000,00
70878P/ d'autres redevables				6247 Frais Transports		112,00	200,00
7474 Subv. Commune			19.000,00	6262 Frais comm.			
758 Prod. Divers ges. Cour.				6281 Cotisation	220,00	583,00	700,00
				62871 Collect. Rattac.	5.150,00	5.150,00	5.150,00
7713 Libéralités reçues	370,00	1.150,00	1.000,00	6288 Divers	260,00	3.006,00	3.500,00
773 Mandats annulés				63512 Taxes foncières	230,00	2.485,00**	2.600,00
7788 Produits exceptionnels	36.300,00	42.620,00	45.000,00	6561 Secours d'urgence	15.240,00	14.114,00	20.000,00
002 Excédent fonct. N-1	99.955,07	99.148,78	99.148,78	6574 Subv. Fonction.		100,00	1.000,00
				023 Virement s/inv	147.779,26	86.900,00	104.648,78
				042 Op. d'ordre	2.400,00	2.600,00	3.500,00
TOTAL			168.348,78	TOTAL			168.348,78
				* coût repas de Noël des aînés 2014 pris en charge qu'en 2015			
				** réimputation réelle taxes foncières à la charge du CCAS			

En 2016, les recettes de fonctionnement étant invariablement les mêmes que les années précédentes (locations de terrains (200,- €) & libéralités reçues (1.000,- €), concessions dans le cimetière (4.000,- €), « jetons orphelins » (45.000,- €), subvention de la commune (19.000,- €), résultat de fonctionnement(99.148,78 €) pour les plus importantes), le C.C.A.S. de Blotzheim, toujours désireux d'assumer pleinement ses politiques sociales, reconduit les crédits de fonctionnement à hauteur de ceux de 2014 & 2015.

A compter de 2017, le CCAS pourra éventuellement compter sur des recettes de fonctionnement supplémentaires au titre de l'élargissement de l'assiette du Fonds de Compensation de la Taxe Valeur Ajoutée (FCTVA) sur les travaux d'entretien de son patrimoine.

A ce titre, les dépenses de fonctionnement englobent le financement des aides sociales de toutes natures (21.200,- €), du repas de Noël des aînés et des colis de Noël pour les aînés empêchés d'y assister (20.000,- €), de la gestion courante de cet établissement public (27.650,- € y compris le remboursement à la commune pour la mise à disposition du personnel en charge du CCAS ne percevant aucun traitement à ce titre).

Eu égard à la capacité financière de ce budget, le CCAS sera en mesure d'autofinancer des projets d'investissement à hauteur de 104.650,- € environ (soit 20 % de plus qu'en 2015).

La section d'investissement, quant à elle, sera donc consacrée majoritairement au financement du projet phare 2016/2017 d'une aire de jeux dédiée aux 3-11 ans dans l'enceinte de la nouvelle plaine sportive, étant entendu que le conseil d'administration pourra à tout moment au courant de l'année, en cas de besoin pour de nouveaux projets au titre de politiques d'animation et/ou de nouveaux dispositifs d'aides qui verraient le jour en 2016, réaffecter par décisions modificatives une partie du budget prévisionnel alloué volontairement à la hausse pour ces travaux.

Les recettes d'investissement 2016 porteront sur des recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA pour 2.300,- €, au titre des amortissements pour 3.500,- € et enfin plus de 105.000,- € au titre de l'autofinancement.

CONCLUSION

Alors que certains partenaires sociaux étatiques se désengagent de manière récurrente des dispositifs de cohésion sociale, réduisant ainsi le niveau de vie d'une partie de la population blotzheimoise, le CCAS pour sa part, compte pleinement assumer ses devoirs en matière d'accompagnement des plus défavorisés.